

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Emmanuelle Eve](#)

<https://www.cadre21.org/membres/161afda38c4dadb018139bee>

Date d'obtention : 2021-06-04 15:13:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Clairement, ne JAMAIS regarder les images ou vidéos

Travailler en concertation avec nos partenaires

Agir rapidement et toujours suivre les étapes de la trousse

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai beaucoup plus outillé afin de faire face à une situation de sextage et je me sentirai plus en confiance étant donné la démarche claire et le soutien des différents partenaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les vidéos et photos qui feront l'objet de situations de sextage

M'assurer de ne pas interroger un élève qui aurait commis un acte malveillant

Suivre la trousse à la lettre afin de ne pas suggérer des réponses aux élèves afin de ne pas nuire à la suite des interventions